

**MAIRIE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**CONSEIL DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**PV N° 08/07/18**

**PROCÈS-VERBAL**

*Sous forme de compte rendu de la réunion du  
Conseil d'arrondissement du 29 novembre 2018*

Le jeudi 29 novembre 2018 à 18h50, les membres du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, le vendredi 23 novembre 2018 pour l'ordre du jour conformément aux dispositions des articles L. 2122-7, L. 2122-8, L. 2122-15, L. 2122-17, L. 2511-25 et L. 2511-28 du Code général des collectivités territoriales.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

**Étaient présents :**

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX et Monsieur Christophe POISSON.

**Étaient absents et excusés :**

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Madame Josiane GAUDE.  
Madame Marguerite CHEVREUL ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX.  
Madame Philippine HUBIN ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle DAUVERGNE.  
Monsieur Yves POZZO DI BORGO ayant donné pouvoir à M. René-François BERNARD.

### **1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2018 056**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** annonce qu'elle est intervenue le matin à 8h auprès du Premier Ministre afin que les fermetures de rues aux alentours de l'hôtel de Matignon soient levées et déplore que les consignes en ce sens ne soient pas encore parvenues au Préfet de Police.

Elle informe que Laurence AMAND a donné pouvoir à Josiane GAUDE, Marguerite CHEVREUL à Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Philippine HUBIN à Emmanuelle DAUVERGNE, et Yves POZZO DI BORGIO à René-François BERNARD.

Elle propose de désigner comme secrétaire de séance Olivier LE QUERE et Nathalie BADIER, comme secrétaire auxiliaire.

**Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2018 044**

**Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

### **2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 octobre 2018. 07 2018 045**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** soumet au vote l'adoption du procès-verbal du conseil d'arrondissement du 22 octobre.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2018 057**

**Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

### **3. - Communication du Maire de la programmation des Investissements d'Intérêt Local (IIL) du 7<sup>e</sup> arrondissement au titre de l'exercice 2019**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** explique que chaque maire d'arrondissement dispose de moyens financiers pour assurer le bon fonctionnement des équipements de proximité, des espaces publics inscrits à l'inventaire de l'arrondissement ainsi que d'une partie de la voirie. Elle rappelle que lors de la dernière séance, le budget de l'État spécial de l'année 2019 regroupant les crédits utilisés pour la gestion des équipements

et ceux qui sont consacrés à l'animation locale, a été adopté. Elle précise qu'il s'agit du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Madame le Maire indique que la présente communication concerne un budget d'investissement qui relève directement de la Mairie d'arrondissement. Elle dispose de moyens financiers sous forme d'enveloppes spécifiques pour réaliser des opérations d'intérêt local très ciblées. Elle rappelle que les enveloppes annuelles ont été définies en début de mandature et que pour le 7<sup>e</sup> arrondissement, elles s'élèvent à 1.180.000 euros pour les équipements dits de proximité, et 964.705 euros pour l'espace public sur lesquels ont été affectés 200.000 euros au budget participatif. Elle ajoute que le solde disponible de ces enveloppes fait l'objet d'opérations dont la liste a été communiquée aux membres du Conseil d'arrondissement.

Madame le Maire précise que le budget pour les équipements de proximité concerne essentiellement les écoles, qui constituent un axe prioritaire de sa mandature, au même titre que la précédente. Elle donne l'exemple des menuiseries de l'école élémentaire de la Motte-Picquet qui ont été refaites pour 200.000 euros. Concernant les crèches, elle indique que la Mairie du 7<sup>ème</sup> a obtenu 130.000 euros pour 2019 en vue de refaire le deuxième étage de la crèche collective Grenelle, ce qui permettra notamment d'accueillir davantage de bébés dans un cadre modernisé. Elle ajoute que l'école Chomel sera également concernée par les travaux en 2019, demandés depuis très longtemps. Elle indique que les crédits n'apparaissent pas sur le tableau présenté, car les travaux seront financés par la Mairie Centrale auprès de laquelle elle a obtenu 150.000 euros de crédits supplémentaires. Elle ajoute que cet important investissement dans les équipements de proximité du 7<sup>ème</sup> répond à une demande forte des parents : la réfection du sol du rez-de-chaussée de l'école Chomel ainsi que l'augmentation du nombre de sanitaires pour les filles.

S'agissant de l'espace public, Madame le Maire indique qu'en 2019 les travaux seront encore importants car il est nécessaire d'entretenir et de refaire les chaussées et les trottoirs. Elle reconnaît que ces nombreux travaux, incontournables, génèrent des nuisances autant pour les habitants que les commerçants qui connaissent des préjudices. Elle précise qu'elle essaye de programmer les travaux pendant les vacances, notamment l'été. Elle indique vouloir profiter des vacances de Noël pour la réalisation des travaux comme cela avait été le cas pour les vacances de la Toussaint, et conclut qu'elle veille à ce que les travaux soient bien réalisés.

Madame le Maire ajoute qu'il y aura également 90.000 euros en 2019 dédiés à l'amélioration de la qualité d'accueil et de sécurité dans les aires de jeux et les squares, notamment les squares d'Ajaccio et Missions étrangères. Elle reconnaît des difficultés concernant le square Missions étrangères, dues notamment à un problème récurrent de trafic de substances illicites. Elle précise que cette situation a entraîné de nombreuses opérations de police.

Madame le Maire indique que les rénovations des trottoirs de la place Fontenoy, ainsi que ceux de la place du Président Mithouard et de l'avenue Joseph Bouvard seront effectuées en 2019. Elle ajoute que grâce à un complément obtenu de la Région, les trottoirs de l'avenue de Suffren seront enfin rénovés, après des demandes récurrentes des habitants de l'avenue.

Concernant les travaux d'aménagement urbain, elle indique que la chaussée et les trottoirs de la villa Ségur seront rénovés pour un montant de 149.000 euros, afin de compléter la rénovation de l'ancien site Michelin situé sur l'avenue de Breteuil. Elle ajoute que l'ensemble des demandes qu'elle a faites ont été accordées. Elle cite les crédits obtenus après un an de négociations pour la réfection de la Place de la Résistance, dont le montant est de 880.000 euros. Elle précise que ces travaux seront entièrement à la charge de la Mairie de Paris comme c'est le cas pour les travaux du Boulevard Saint Germain ou du

Quai d'Orsay. Elle estime que ces travaux n'ont pas à être à la charge du 7<sup>ème</sup> arrondissement. Elle indique avoir une réunion de prévue avec le Ministre des Affaires étrangères au sujet de la place de la Résistance pour une contribution de l'État.

Madame le Maire résume les opérations retenues pour 2019 :

Pour les équipements de proximité :

Pour les écoles :

- La Motte-Picquet : 200.000 euros
- Chomel : 50 000 euros : plus 150.000 euros
- Las Cases : 80.000 euros
- Camou : 20.000 euros
- Verneuil : 20.000 euros

Pour la Mairie :

- Madame le Maire indique que la Mairie a récupéré les locaux de l'ancien tribunal qui sont en cours d'aménagement afin d'y accueillir des conférences, des expositions, des vernissages. Elle précise que cet aménagement représente une somme de 200.000 euros.
- Pour le conservatoire Érik Satie : 150.000 euros
- Pour la crèche de Grenelle : 130.000 euros

Pour les équipements sportifs :

- Pour le bassin Cler : 200.000 euros
- Madame le Maire indique que les crédits obtenus pour le gymnase Saint-Germain et la crèche représentent 8.550.000 euros. Elle reconnaît qu'il s'agit d'un gros investissement mais explique que celui-ci qui permettra la création d'un nombre important de logements sociaux. Elle indique que les habitants du 7<sup>e</sup> en liste d'attente pour obtenir un logement social seront éligibles à ces appartements.

Sur l'espace public :

- Square d'Ajaccio : 30.000 euros
- Missions étrangères : 60.000 euros

Pour l'aménagement urbain

- Villa Ségur : 149.000 euros

Pour la voirie

- Joseph Bouvard : 62.000 euros
- Rue de Lille : 92.000 euros
- Rue de l'Université : 110.000 euros
- Place de Fontenoy : 87.000 euros
- Avenue de Suffren : 55.705 euros
- Place du Président Mithouard : 55.000 euros
- Rue du Bac : 164.000 euros.

Elle indique que si les crédits obtenus peuvent sembler insuffisants, il est très compliqué de négocier avec la Mairie de Paris. Elle explique que la négociation a été particulièrement compliquée cette année, notamment à cause de la réorganisation de la Mairie de Paris.

Madame le Maire rappelle que cette communication ne fait pas l'objet d'un vote.

**4. - Opération Site Tour Eiffel (7<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>) - Contexte, ambitions du projet, modalités de réalisation - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Dépôt des autorisations administratives. 2018 DCPA 19**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**5. - Signature d'un avenant à la Délégation de Service Public portant sur la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel du 1<sup>er</sup> novembre 2017. 2018 DFA 58**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** présente l'objet de la délibération. Elle indique que cette délibération permet à la Ville de Paris de faire valider par le Conseil d'arrondissement du 7<sup>ème</sup> l'appel à projets intitulé « Grand Site Tour Eiffel », lancé il y a un an.

Elle ajoute que cette délibération vise globalement à revoir l'accès de la Tour Eiffel, qui est encore perfectible. Elle indique que le montant engagé par la Ville pour ces travaux est de 40 millions d'euros. Elle reconnaît suivre particulièrement ce dossier car il affecte le Champ de Mars. Elle précise que la Mairie du 7<sup>ème</sup> était présente lors des deux premières phases de jury.

Madame le Maire explique que cet appel à projets vise à réorganiser, notamment, l'accueil des visiteurs aux abords de la Tour Eiffel, dans un périmètre qui s'étend de la place Joffre jusqu'au Trocadéro. Elle précise que la perspective sera donc modernisée et réformée. Elle ajoute que ce projet concerne également les services, les commodités, les commerces et les déplacements qui doivent être revus. Elle indique qu'une voie dédiée aux vélos est envisagée devant la Tour Eiffel.

Elle affirme que la Mairie du 7<sup>ème</sup> ne pourra pas être favorable à ce projet au regard des conditions de circulations dégradées au bas de la Tour Eiffel. Elle ajoute que les projets sont encore en phase d'élaboration, mais que dès que les demandes seront plus précises et les projets circonscrits, les riverains en seront informés et les éléments d'information sur ce projet leur seront transmis.

Madame le Maire ajoute qu'elle rencontrera le 4 décembre prochain, le nouveau directeur de la mission Tour Eiffel sur le problème de stationnement des bus aux abords de la Tour Eiffel, la circulation des bus sur l'avenue Joseph Bouvard, sur le pont d'Iéna et le quai Branly, et sur le projet de clôture du Champ de Mars. Elle reconnaît qu'il faudra l'envisager à terme. Elle indique que c'est la Ville de Paris qui reprendra la maîtrise d'ouvrage de cet appel à projet après l'avoir attribué dans un premier temps à la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE).

Madame le Maire ajoute avoir demandé à la SETE de financer des caméras à champ large tout autour de la Tour Eiffel. Elle indique que ses gestionnaires n'y sont pas opposés et que le projet est en étude. Elle ajoute avoir eu une réunion avec le Procureur adjoint le 27 novembre, qui avait pour objet de faire le point sur le Champ de Mars concernant notamment les vendeurs à la sauvette, les voitures de course, et les tuk-tuks. Elle rappelle que grâce à l'action de la Mairie du 7<sup>ème</sup>, il ne reste plus qu'une société de voitures de course dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, et deux pour Paris. Elle indique que les caméras peuvent aussi aider dans la lutte contre les tuk-tuks dits clandestins qui sont revenus en nombre, en raison d'une petite faille juridique. Elle conclut son intervention en précisant qu'elle a obtenu l'inscription de toute la place Fontenoy dans le projet.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DCPA 19**

**Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DFA 58**

**Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**6. – Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (46322,00 euros) - Signature des conventions afférentes aux indemnités. 2018 DAE 294**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire rappelle que le principe de cette indemnisation a été voté lors du dernier conseil d'arrondissement et que le kiosque, rue de Sèvres, se verra attribuer 3.641 euros.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DAE 294**

**Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**7. – Subvention (8.000 euros) à l'union interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars pour les illuminations de fin d'année 2018 (7<sup>e</sup>)  
2018 DAE 298**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une régularisation au profit de l'association présidée par Marie-Claude CAVEL pour un montant de 8.000 euros.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DAE 298**

**Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**8. – Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens. 2018 DAE 331**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire rappelle l'adoption du principe de l'utilisation d'une convention de délégation de service public pour assurer la gestion des marchés parisiens qui sont divisés en trois lots. Elle indique que l'avenant consiste à prolonger la délégation, en attendant le renouvellement.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2018 DAE 331**

**Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**9. – Adoption d'une convention d'occupation temporaire de salles municipales entre le Conseil d'Arrondissement du 7<sup>e</sup> représenté par le Maire du 7<sup>e</sup> et la librairie Je(ux) Lis là en vue d'autoriser la vente de livres à l'occasion d'un salon du livre pour enfants.07 2018 046**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire explique que la convention vise d'une part à l'occupation de la salle et d'autre part à l'autorisation de la vente de livres.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2018 046**

**Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**10. – Caisse des Écoles (7<sup>e</sup>)-Subvention 2019 (793.764 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 2018 DASCO 112**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire explique que la caisse des écoles assure chaque jour près de 2.500 repas dans les écoles publiques du 7<sup>e</sup>. Elle indique qu'il sera procédé à l'examen des trois textes simultanément.

Elle précise que la première délibération concerne l'attribution d'une subvention de 793.764 euros par la Ville de Paris, pour le fonctionnement de la caisse des écoles, qui s'ajoute à la part de la subvention attribuée par le Département de Paris pour le financement des repas au collège notamment Jules Romains, pour un montant de 924.223 euros. Elle souligne que cette subvention a été négociée à l'euro près. Elle ajoute que la restauration scolaire s'est beaucoup améliorée : la part de bio est respectée, comme les ratios alimentaires, avec un passage de 40 % en 2018 à 45 % de bio en 2019. Elle précise que ces évolutions s'inscrivent dans le cadre de l'éducation au goût. Elle remercie la Directrice de la Caisse des Écoles du 7<sup>ème</sup>, Virginie BECK pour les actions et animations menées avec les enfants.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
2018 DASCO 112**

**Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**11. - Caisse des Écoles (7<sup>e</sup>) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement  
2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.2018 DASCO 132**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** explique que les principales dispositions de l'avenant concernent le passage de 40% à 45 % d'alimentation bio durable, plus label rouge, et des deux repas du chef chaque semaine. Elle précise que la signature d'une charte sur les actions menées a été obtenue en matière de lutte contre le gaspillage, très présent dans le 7<sup>ème</sup>.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
2018 DASCO 132**

**Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**12. – Caisses des Écoles-Modification du périmètre de financement du service public de la  
restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 2018 DASCO 147**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** indique que ce texte permet de cadrer l'accès des personnels des caisses des écoles à la restauration scolaire. Elle y est favorable afin que les personnels puissent manger ce qu'ils préparent.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
2018 DASCO 147**

**Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**



**Madame le Maire** indique que l'ordre du jour est épuisé.

**Madame le Maire** annonce que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 21 janvier à 18H30  
**Madame le Maire** annonce la tenue de deux réunions publique le 4 décembre à la Mairie. Elle indique que la première aura lieu à 18h30 et qu'il s'agit du comité de suivi du Grand Palais éphémère. Elle explique avoir écrit au Président de la République à ce sujet au mois de septembre, et qu'elle est en attente de sa réponse. Elle indique que cette réunion a pour objet de faire le point sur ce dossier. Elle annonce a ce titre qu'elle a obtenu le déplacement du Mur pour la Paix. Elle ajoute que la deuxième réunion se tiendra à 19h30 et concerne les commerçants du quartier Saint Thomas d'Aquin.

**Madame le Maire** annonce qu'à l'occasion de la journée internationale du handicap, la Mairie projettera le film *Le goût des merveilles* le lundi 3 décembre. Elle invite toutes les personnes présentes à venir assister à cette projection en présence du réalisateur **Éric Besnard**.

**Madame le Maire** annonce que le salon du livre de la jeunesse aura lieu le 5 décembre.

**Madame le Maire** annonce que cette année, le dernier bal des séniors de l'année qui est un événement toujours très apprécié, se tiendra le 17 décembre.

**Madame le Maire** annonce que le Noël des habitants aura lieu le 19 décembre. Elle promet beaucoup de surprises et d'animations et ajoute qu'un concert du conservatoire **Éric Satie** aura également lieu.

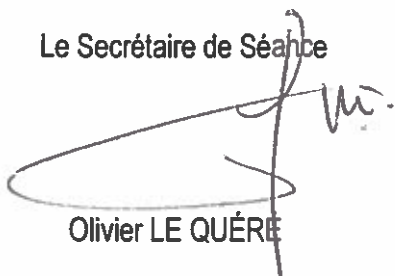
**Madame le Maire** annonce que le 9 janvier aura lieu la cérémonie des vœux et du partage de la galette des rois aux habitants, et que le 30 janvier se tiendra les vœux et la galette avec les associations. Elle indique que l'ensemble des dates des événements du mois du janvier sont sur le site internet de la Mairie.

**Emmanuelle DAUVERGNE** rappelle que le spectacle de Noël pour les crèches et haltes garderies du 7<sup>ème</sup> aura lieu le 10 décembre à la Mairie, et qu'il y aura deux séances.

**Madame le Maire** ajoute que cette opération remporte également un grand succès auprès des parents et des enfants.

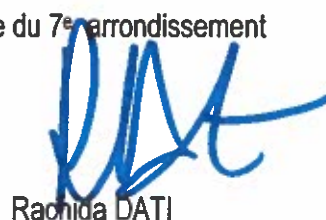
**Madame le Maire** lève la séance.

Le Secrétaire de Séance



Olivier LE QUÈRE

Le Maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement



Rachida DATI